

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT (AMI) -
MISE À DISPOSITION
DE PARCELLES
COMMUNALES AU
BOIS DE LA PIERRE
POUR UNE ACTIVITÉ
D'ACCROBRANCHE**

*La présente
délibération annule
et remplace la
délibération
n° 2024-44 pour
erreur matérielle
sur le nombre de
présents*

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-44bis

L'an deux mil vingt-quatre,

le : **Lundi 30 septembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Un porteur de projet s'est rapproché dernièrement de la commune afin de proposer une activité de loisirs complémentaire sur le site du Bois de la Pierre/Roland Boudet.

A ce jour, ce site communal, situé à Crulai, accueille le centre de loisirs et comprend une salle de réception, un mini-golf, des terrains de sport et un parcours sportif.

L'activité proposée, en l'occurrence de l'accrobranche, serait exercée par un tiers et non en régie directe. Une convention de mise à disposition des parcelles communales concernées serait nécessaire et en préciserait les modalités d'octroi.

En préalable, un diagnostic forestier devra être réalisé sur les parcelles envisagées. Ce diagnostic forestier permettrait aussi d'assurer une gestion forestière essentielle du fait des activités s'y déroulant.

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt, la commune est tenue de procéder à une publicité avant toute délivrance d'autorisation et de s'assurer au préalable, par une communication suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition de parcelles communales au Bois de la Pierre/Roland Boudet dans le cadre d'une activité d'accrobranche.***

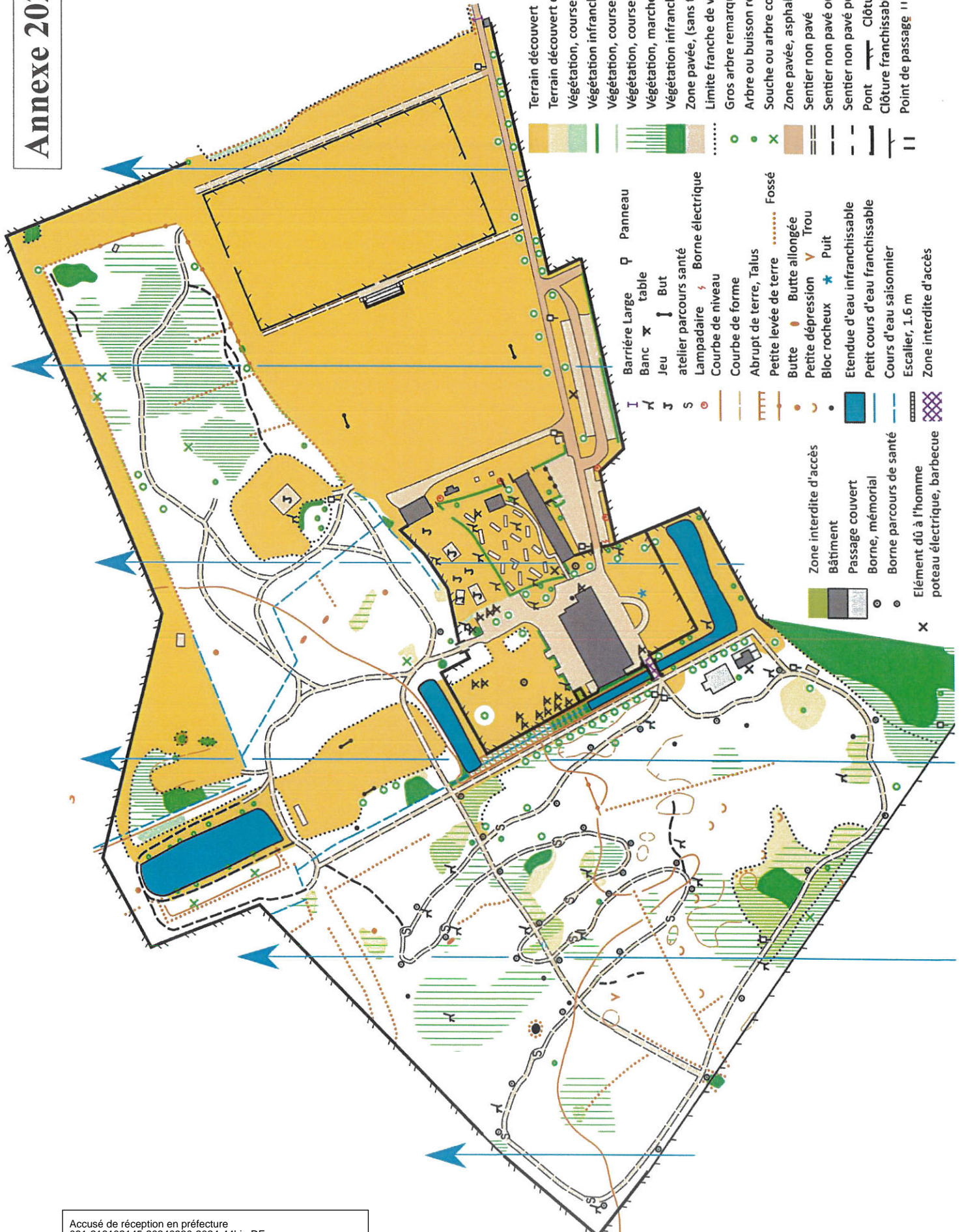
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Van-Hoorne", written over a horizontal line.

Philippe VAN-HOORNE

Annexe 2024-44bis



Accusé de réception en préfecture
 061-216102145-20240930-2024-44bis-DE
 Date de télétransmission : 15/10/2024
 Date de réception préfecture : 15/10/2024